



- Communiqué de presse -

Paris, le 23 septembre 2009

Secteur optionnel : une fausse bonne idée ! ***La fin de l'égal accès aux soins***

Le Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie doit adopter demain, jeudi 24 septembre, son rapport pour l'année 2009.

Le projet de document qui a été transmis aux associations membres du Collectif interassociatif sur la santé comporte plusieurs pages consacrées au secteur optionnel, soulevant d'ailleurs des interrogations légitimes sur les contours de ce nouveau secteur et ses conséquences.

A l'occasion de la discussion de ce rapport, le CISS a décidé de rendre publique la lettre qu'il vient d'adresser au Président du Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie. En effet, lors de son conseil d'administration tenu hier, le Collectif interassociatif s'est prononcé à l'unanimité en faveur d'un mécanisme général de révision de la tarification des prestations de santé (consultations, interventions chirurgicales, ...) à la hausse comme à la baisse, plutôt que pour la création d'un nouveau secteur tarifaire dit « *optionnel* » et qui viendrait s'ajouter aux secteurs I et II.

Le Collectif interassociatif sur la santé met en garde contre un secteur optionnel qui aboutirait à ce que les Français payent plus (augmentation des cotisations complémentaires, et augmentation des frais pesant sur l'assurance maladie), pour avoir moins (facilité d'usage du système de santé, abandon de l'exigence de qualité sur le secteur I).

Plus sévèrement, le Collectif interassociatif sur la santé n'est pas dupe sur le fait qu'à terme le secteur optionnel sera ouvert à toutes les spécialités médicales, à l'instar de ce qui s'est produit avec le secteur II.

Dans ces conditions, la création du secteur optionnel s'analyserait comme une augmentation de 50 % du tarif des consultations pour 70 % de nos concitoyens !
--

Comme le Collectif interassociatif sur la santé a déjà eu l'occasion de le faire savoir, de telles évolutions ne peuvent avoir lieu en catimini, à l'occasion de discussions qui écartent l'opinion ou ne présentent pas les principaux termes du débat.

Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01.40.56.94.42 / 06.18.13.66.95 – mparis@leciss.org